**Comités de suivi individuel du. de la doctorant.e**

En application de l’arrêté du 25 mai 2016 et de l’arrêté du 26 août 2022, les doctorants doivent, chaque année et dès la première année de thèse, s’entretenir avec un comité de suivi individuel.

Le comité comprend au moins un **membre spécialiste de la discipline** **ou du domaine de la thèse**.

Le comité comprend obligatoirement un **membre non spécialiste de la discipline ou du domaine de la thèse** du travail de la thèse.

Il est recommandé que les membres soient **habilités à diriger des recherches** ou expérimentés en matière d’encadrement doctoral.

Dans la mesure du possible, le comité comprend un **membre extérieur à l’établissement**.

**Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant.**

L’école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du comité de suivi individuel du doctorant reste constante tout au long de son doctorat.

Le comité de suivi remplit trois missions principales : une mission de conseil, une mission de détection des dysfonctionnements et d’alerte[[1]](#footnote-1), une mission d’évaluation (voir le « Guide »).

Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes :

* Présentation de l’avancement des travaux et discussions,
* Entretien avec le doctorant sans la direction de thèse,
* Entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.

Le doctorant ou la doctorante est à **l’initiative de l’organisation concrète** de ces entretiens annuels.

Au cas où le comité ne pourrait pas se réunir physiquement avec le doctorant, l’entretien peut avoir lieu à distance par téléconférence.

Le rapport d’étape ci-contre permet de préparer l’entretien qui se déroulera ultérieurement avec le comité. **Le document est à adresser par le doctorant aux membres du comité de suivi individuel au moins deux semaines avant l'entretien**. Les éventuelles pages de thèse rédigées, qui accompagnent le rapport à partir de la quatrième année, doivent être jointes sous format numérique PDF.

À l’issue de la réunion, le comité de suivi individuel formule des recommandations et **transmet le présent formulaire dans son intégralité dûment signé et sous format PDF** au directeur ou à la directrice de l'école doctorale ainsi qu’à la gestionnaire de l’école doctorale. Une fois le rapport validé par l’école doctorale, celui-ci est déposé par l’école doctorale sur ADUM.

**Aucune réinscription ne pourra avoir lieu sans production du rapport du comité de suivi individuel.**

**Le dossier complet est à transmettre, par l’un des membres du comité de suivi, à la direction de l’école doctorale et à la gestionnaire administrative de l’École doctorale au plus tard le 5 juillet de l’année de réinscription**

**Rapport d’étape du.de la doctorant.e (1/3)**

**Année : 2023/2024**

**Renseignements sur le.la doctorant.e**

Prénom et nom du.de la doctorant.e :

École doctorale de rattachement :

Unité de recherche de rattachement :

N° d’étudiant :

Date de la première inscription en thèse :

**Conditions de financement de la thèse**

o Le doctorant est titulaire d’un financement spécifique pour la thèse (contrat doctoral, convention CIFRE, financements par gouvernements étrangers pour les doctorants étrangers, etc.).

o Le doctorant n’est pas titulaire d'un financement spécifique pour la thèse (enseignant du secondaire ou du primaire, salarié sur emploi secteur public ou CDI secteur privé, retraité, etc.).

o Le doctorant ne dispose d’aucun financement pour la thèse.

**Renseignements sur la thèse**

Titre provisoire de la thèse :

Langue de rédaction envisagée :

Nom du. de la directeur.rice de thèse :

Nom du.de la co-directeur.rice de thèse :

Nom du. de la co-encadrant.e de thèse :

**Rapport d’étape du.de la doctorant.e (2/3)**

**Année : 2023/2024**

**Bilan d’activité de l’année écoulée et rapport sur l’avancement de la thèse**

(Une ou deux pages. A partir de la quatrième année, un rapport plus long ainsi qu’un état d’avancement seront demandés)

**Rapport d’étape du.de la doctorant.e (3/3)**

**Année : 2023/2024**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Réponses ou observations du.de la doctorant.e** | **Observations du comité de suivi** |
| Qualité de l’environnement scientifique de réalisation de la thèse (séminaire, échanges avec les membres de l’équipe, ressources documentaires, etc.) |  |  |
| Qualité de l’environnement matériel de la réalisation de la thèse (locaux, soutien financier, matériel informatique et scientifique, etc.) |  |  |
| Le.la doctorant.e a-t-il eu un échange sur le fond avec son.sa directeur.trice de thèse au cours de l’année considérée ? |  |  |
| Le.la doctorant.e a-t-il suivi des formations offertes par l’école doctorale au cours des 12 mois précédant l’entretien ? |  |  |
| Le.la doctorant.e a-t-il participé à des activités scientifiques et à des formations professionnelles en dehors de l’école doctorale et de son laboratoire de rattachement au cours des 12 mois précédents l’entretien ? |  |  |
| Combien le.la doctorant.e a-t-il.elle acquis de crédits depuis son inscription ? |  |  |
| Quelles sont les perspectives d’amélioration ? |  |  |

**RAPPORT DU COMITÉ DE SUIVI**

**Année : 2023/2024**

Prénom et nom du. de la doctorant.e :

École doctorale de rattachement :

Unité de recherche de rattachement :

Sujet de thèse :

Première année d’inscription en thèse :

Directeur.rice de thèse :

Co-directeur.rice de thèse :

Co-encadrant.e de thèse :

**Membres du comité de suivi individuel**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Prénom et nom | Qualité | Appartenance institutionnelle (établissement, unité de recherche) | Spécialiste du domaine de la thèse  | Signature |
|  |  |  | o Spécialisteo Non spécialiste |  |
|  |  |  | o Spécialisteo Non spécialiste |  |
|  |  |  | o Spécialisteo Non spécialiste |  |

**Compte-rendu de l’entretien et observations du comité**

|  |
| --- |
| Modalités de l’entretien : o réunion physique o visioconférence Durée de l’entretien :Bilan des trois entretiens : Observations et recommandations :Remarques éventuelles suite à l’échange avec le.la directeur.trice de thèse :Le cas échéant, préconisation sur la langue de rédaction envisagée : Avis sur la réinscription : o Favorable o RéservéDate du rapport : |

1. En cas de dysfonctionnements, conflits, discrimination et/ou harcèlement, le.la doctorant.e ou les membres du CSI peuvent contacter directement la direction et/ou les représentant.es élu.es des doctorant.es de l’École doctorale ainsi que la Cellule VSS (https://mission-egalite-f-h.parisnanterre.fr/lutter-contre-les-violences). [↑](#footnote-ref-1)